

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°313
3 Février 2021

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Le « Grenelle de l'éducation » a livré ses « conclusions » soumises à Blanquer :

- **recrutement des profs par les chefs d'établissements,**
- **transformation des directeurs d'école en chefs hiérarchiques,**
- **liquidation de la progression à l'ancienneté etc. :**
c'est la mort programmée du statut !

**La direction de la FSU et celle de ses syndicats,
la direction de tous les syndicats de l'enseignement public
doivent rejeter ces conclusions et refuser toute concertation à leur sujet.
Il n'y a rien à discuter !**

Intervention de la représentante du courant Front Unique

au Conseil National de la FSU, le 3 février 2021

« Lorsque Blanquer annonce un Grenelle des professeurs, fin août 2020, il ne cache pas ses objectifs : sous prétexte de « revalorisation », il vise à une transformation profonde du système éducatif et du métier d'enseignant.

Pas moins de 42 demi-journées de réunion se sont tenues depuis le 2 novembre.

Quelles en sont les conclusions ?

Dans le primaire, un statut de directeur d'école, responsable du pilotage pédagogique local, qui se situerait « à bonne distance entre ses pairs et l'IEN ». **Le directeur d'école serait donc le co-évaluateur de ses collègues, déterminant leur progression de carrière.** C'est l'aboutissement d'un projet des différents gouvernements depuis des décennies, à chaque fois rejeté par les enseignants.

Dans le secondaire, recrutement hors mouvement des professeurs par le chef d'établissement. Après avoir supprimé les prérogatives des CAP, logiquement, le gouvernement veut liquider les barèmes du mouvement national. **C'est un coup mortel au statut mais aussi à l'organisation syndicale elle-même dont la place auprès des collègues tient largement à la défense de ces acquis.**

Les moyens dont disposent les établissements ne seraient plus déterminés par le nombre d'élèves attendus mais en fonction d'un contrat entre l'académie et l'établissement. **Autrement dit il n'y a plus de normes. C'est la loi de l'inégalité des moyens impliquant la mise en concurrence des établissements**, et désolidarisant de fait le corps enseignant ! D'ores et déjà les DHG sont déterminées cette année par une prétendue étude sur le "profil de l'établissement".

C'est aussi la fin de la progression de carrière à l'ancienneté ! Pire : en lieu et place de la grille des rémunérations indiciaires, est en tout et pour tout proposé « Un niveau minimum de rémunération d'entrée dans le métier », complété par une part variable sous forme de primes diverses et des primes « au mérite », « selon les résultats de réussite individuelle ou collective ».

Enfin, c'est l'extension à l'infini du temps de travail exigible des enseignants : intégration aux obligations de service, en plus de l'horaire obligatoire devant élèves, d'un temps de travail en équipe, d'un temps de formation continue obligatoire, de crédits d'heures de remplacements sous forme d'astreinte. **C'est l'explosion du statut d'enseignant !**

Le caractère "systémique" de l'offensive contenue dans les conclusions du Grenelle, si elles étaient mises en œuvre, signerait la fin du statut des enseignants et de l'Enseignement public, la fin de l'égalité de traitement de tous les élèves.

Plusieurs mesures prises par le gouvernement posent déjà des jalons vers la mise en place de ce plan d'ensemble : ainsi les Infirmiers sont expulsés de la Fonction Publique d'Etat ; les REP sont liquidées au profit d'une répartition des moyens sur la base des contrats locaux ; des étudiants non fonctionnaires et sans concours sont placés en responsabilité devant élèves pour un salaire de misère...

Voilà les conclusions du Grenelle ! Voilà le point de départ de la concertation à laquelle Blanquer entend convoquer les dirigeants syndicaux ! Voilà ce qui devrait être au centre du travail de ce conseil national !

Et le CDFN devrait répondre à cette unique question : **comment interdire à Blanquer et au gouvernement de mener à bien un tel projet ?**

La première décision à prendre est la suivante :

Le CDFN de la FSU doit se prononcer pour le rejet de la totalité des conclusions du Grenelle. Il doit alerter les collègues sur ces conclusions qui ne sont autres que celles du ministre : tout le monde le sait.

En conséquence, Le CDFN doit décider de refuser la convocation du ministre sur ce terrain quel que soit le cadre, y compris « l'agenda social ». La destruction du métier d'enseignant, ça ne se discute pas, ça se combat ! »

Motion *Front Unique* :

Aucune concertation sur les conclusions du Grenelle de l'éducation

Les conclusions du « Grenelle de l'éducation » dessinent une offensive générale contre le cadre national de l'enseignement public, contre l'égalité de traitement des jeunes scolarisés et contre les statuts des enseignants et personnels.

En conséquence, le CDFN de la FSU, réuni les 2 et 3 février 2021, considère que ces conclusions sont inacceptables.

Il se prononce pour le rejet de l'intégralité de ces conclusions.

La FSU et ses syndicats rejettent, en conséquence, toute invitation du ministre à participer aux concertations sur ce terrain.

(10 pour ; 86 contre ; 5 abstentions ; 28 refus de vote)

Face à l'offensive du gouvernement Macron-Castex-Blanquer contre l'Enseignement public et contre les personnels, multiplions les prises de positions à l'adresse des directions syndicales (à commencer par celles de la FSU et de ses syndicats) pour qu'elles rejettent les conclusions du Grenelle et refusent toute concertation à leur sujet.